

Compte-rendu du Conseil d'Administration I.S.T.V.
Du 19 octobre 2006

Membres présents :

Collège A : Mesdames Follet, Merviel, Monsieur Lohegnies

Collège B : Mesdames Derviaux, Rivenq, Messieurs Goutin, Guerin, Tonarelli,

Collège AITOSS : Mesdames Delacroix, ~~Empisse~~, Monsieur Garçon

Collège Etudiants : Messieurs Caudmont, Prévost

Collège des personnalités extérieures : Mesdames Houssier, Lancelle, Messieurs Bruzek, Zidi

Membres de Droit : Mesdames Blanchard, Boulekbache, Laudati, Nikichine, Messieurs Basquin, Courtois, Debernard, Delannoy, Dewally, Goichot, Hubert, Léger, Valein

Membres excusés : Messieurs Cattan, Despres, Di Pompéo, Duquennoy, Guerra, Leroy, Lobry, Mandiau, Massy, Paquet

Pouvoirs :

Monsieur Guerra	à	Madame Follet
Monsieur Massy	à	Monsieur Merviel
Monsieur Paquet	à	Madame Follet
Monsieur Duquennoy	à	Monsieur Goutin
Monsieur Leroy	à	Monsieur Guérin
Monsieur Di Pompéo	à	Madame Lancelle
Monsieur Lobry	à	Madame Lancelle
<i>Mme Empisse</i>	<i>à</i>	<i>Mme Delacroix</i>

SYNTHESE DES DECISIONS APPROUVEES :

- 1) Approbation du compte rendu du C.A. du 29 juin 2006 à l'unanimité
- 2) Les responsables pédagogiques et les présidents de jurys sont votés à l'unanimité moins une voix
- 3) Les règlements des examens sont votés à l'unanimité

Ouverture de la session : 14 heures 35

1. Approbation du compte-rendu du Conseil d'Administration du 29 juin 2006 :

Monsieur Ourak présente ses excuses pour l'envoi tardif du compte-rendu du Conseil d'Administration du 29 juin 2006.

Le compte-rendu du Conseil d'Administration du 16 mars 2006 est approuvé à l'unanimité.

2. Informations générales :

Communication à l'I.S.T.V. :

Hélène Lourenço, chargée de la communication à l'I.S.T.V., présente le nouveau site internet de l'I.S.T.V. 2006/2007.

Madame Merviel ajoute que ce site a été revu en concertation avec Alain Mayeur afin d'obtenir une harmonisation avec le site de l'université.

Monsieur Ourak affirme que l'on peut commencer à travailler sur les différentes filières.

Madame Merviel explique que la mise en forme se fera par l'université par contre le contenu devra être élaboré par les composantes. Un comité de pilotage a été mis en place pour prendre les décisions. Elle ajoute que la plate-forme Uniform présentée au dernier C.A. de l'ISTV est un outil mis en place à travers toute la Région.

Monsieur Ourak annonce que Monsieur Santin a demandé sa mutation pour l'I.S.I.V. et est remplacé au sein du Conseil d'Administration par Monsieur Duquennoy.

Monsieur Lecomte promu au grade de professeur, est remplacé par Monsieur Tonarelli.

Mouvement du personnel ISTV :

Personnel IATOSS :

Deux nouvelles secrétaires ont intégré l'Institut : Sandrine Colléla est recrutée comme secrétaire pédagogique à 50% sur le budget de la Formation par Apprentissage ; Dominique Deltombe est mise à disposition de l'I.S.T.V. par l'U.V.H.C., actuellement elle travaille sur la modélisation APOGEE pour renforcer le secrétariat pédagogique.

Prochainement, Jean-Philippe Duboc sera remplacé par un technicien mécanicien dont les deux missions principales sont l'assistance à l'enseignement pour le département mécanique et l'assistance technique à la Direction de l'I.S.T.V.

Monsieur Ourak rappelle que chaque année il renouvelle la demande de l'I.S.T.V. pour le recrutement d'un Ingénieur d'Etude en Informatique.

Sofiana Djendara quitte l'ISTV fin novembre 2006.

Martine Debrabant a rejoint la Bibliothèque Universitaire de Valenciennes.

Personnel enseignant :

Madame Boulekbache est recrutée comme Maître de Conférences en Communication.

Madame Degallaix est recrutée comme Professeure Certifiée en anglais à l'ISTV.

Monsieur Massa est recruté comme Maître de Conférences en Mécanique.

Monsieur Lecomte est promu au grade de Professeur des Universités.

Monsieur Malvache et Madame Deroyon sont partis à la retraite.

En ce qui concerne la campagne de recrutement 2006/2007 : les créations de postes sont toujours assujettis à la Recherche.

Monsieur Ourak argumente le document présenté au Bureau élargi de l'université du 18 septembre 2006.

Monsieur Ourak informe le Conseil sur le désir de développer la Formation par Apprentissage notamment dans les antennes, comme Maubeuge pour les Matériaux et Cambrai pour l'agro alimentaire.

La réorganisation des services de l'I.S.T.V. :

Les secrétariats de Licence, de Licence Professionnelle et de DEUST se situent à l'I.S.T.V. 1, le secrétariat de Master se situe à l'ISTV 2.

La signalétique au niveau de l'Université sera entièrement revue. De profondes réflexions sont menées actuellement pour mettre au point et proposer un projet.

Monsieur Prévost demande s'il est possible de revoir les heures d'ouverture des secrétariats Licence.

3. Bilan sur la rentrée 2006/2007 :

Monsieur Ourak commente le tableau des effectifs. Il s'agit d'un bilan provisoire car de nombreux étudiants ne sont pas encore inscrits.

Madame Merviel ajoute qu'au 18 octobre 2006, on estimait à 1675 étudiants en Formation Initiale inscrits à l'ISTV.

Monsieur Basquin souhaiterait voir les effectifs affichés par filière.

Monsieur Debernard intervient sur le problème de la disparition des IUP, qui a conduit à la perte de beaucoup d'étudiants notamment en IUP1.

Monsieur Prévost demande s'il était possible de faire un bilan sur l'absentéisme dans le but d'établir une démarche qualité.

Monsieur Ourak constate qu'une fiche avait déjà été élaborée mais que malheureusement de nombreux collègues enseignants ne remontent pas les informations demandées.

Monsieur Ourak explique qu'au prochain Conseil il présentera les grandes lignes du Contrat d'Etablissement.

4. Les habilitations 2006/2009 :

Monsieur Ourak commente le document et rappelle que la Licence Sciences et Technologies avec ses 3 mentions est habilitée pour 4 ans, les deux DEUST pour 4 ans, la durée d'habilitation des licences professionnelles diffère suivant le type de licence (ex : licence professionnelle TTI : 1 an ; licence professionnelle SST : 2 ans).

Monsieur Ourak rappelle que le diplôme d'ingénieur Maître peut encore être délivré pour l'année 2007.

Mademoiselle Laudati s'interroge sur la possibilité de modifier les maquettes de formation.

Monsieur Ourak répond qu'il faut au préalable en informer la Présidente et le Vice Président Formation. Toute modification ou aménagement dans un parcours devra rester exceptionnel dans la période du contrat.

5. La désignation des Responsables Pédagogiques et des Présidents de Jurys :

Monsieur Ourak présente les nouveaux responsables pédagogiques et les présidents de jurys. Quelques modifications sont apportées :

RESPONSABLES DE FILIERES ET RESPONSABLES PEDAGOGIQUES :

- ~~Monsieur Benani est proposé Directeur de l'IUP I.M.~~
- Monsieur Kalafate est responsable du DEUST IOSI Formation Continue

PRESIDENTS DE JURYS :

- Madame Merviel pour la Mention Audiovisuel
- Monsieur Nongaillard pour le Master Sciences et Technologies - Mention STIREA- Spécialité Electronique Instrumentation et Télécommunication
- Monsieur Lochegnies pour le Master Sciences et Technologies - Mention SPI - Spécialité Ingénierie Mécanique parcours Recherche
- Monsieur Rouvaen pour le Master Sciences et Technologies - Mention STIREA - Spécialité Electronique Ultrasons et Télécoms Parcours Recherche
- Monsieur Guerra pour le Master Sciences et Technologies – Mention STIREA - Spécialité AISIHM parcours Recherche

RESPONSABLE DE STAGES :

- Filière informatique : Monsieur Niar

Monsieur Ourak constate que de plus en plus d'enseignants ne souhaitent pas assurer de responsabilités pédagogiques.

Monsieur Goichot est surpris de voir qu'une personne peut être à la fois président de jury et responsable pédagogique.

Monsieur Tonarelli explique que cela permet de gagner du temps pour la Validation des Acquis de l'Expérience car souvent il est nécessaire d'obtenir l'accord du responsable pédagogique.

Monsieur Valein propose que la liste des responsables figure dans un livret pratique destiné aux étudiants.

Madame Blanchard souhaiterait que les responsables de stages renseignent les étudiants sur des stages éventuels à l'étranger.

La désignation des responsables pédagogiques et des présidents de jurys est votée à l'unanimité moins une voix.

6. Les règlements d'examens :

Les règlements des examens sont commentés et quelques aménagements sont proposés :

Le règlement interne pour l'organisation des examens à l'I.S.T.V. :

Monsieur Ourak fait une relecture rapide du règlement interne pour l'organisation des examens à l'I.S.T.V. déjà adopté en 2005/2006.

Le document a été réactualisé avec la nouvelle version du règlement des examens de l'U.V.H.C. revu et voté au Conseil d'Administration de l'U.V.H.C. du 28/09/2006.

Monsieur Goichot demande à ce que les sujets des épreuves de septembre soient remis avant le 14 juillet de l'année en cours.

Monsieur Prévost demande au conseil la mise en place de l'anonymat des copies en cycle Licence qui est obligatoire depuis la loi de Bayrou (1997).

Madame Follet rappelle que les conséquences de l'anonymat des copies sont une charge de travail supplémentaire importante dans les secrétariats pédagogiques.

Madame Derviaux propose la généralisation du contrôle continu pour lequel l'anonymat n'est pas obligatoire.

Madame Derviaux regrette le manque de motivation de certains collègues pour participer aux jurys d'examens.

- **Réglementation pédagogique en cycle Licence 2006/2007**

Madame Follet commente les principales modifications réalisées suite à une réunion avec les responsables pédagogiques, notamment :

- modifications dans le calcul des moyennes
- une réduction du nombre de modules à choix
- redoublement à l'appréciation des membres du jurys et non pas automatique
- l'inscription obligatoire aux épreuves de 2nde session
- l'étudiant absent aux épreuves d'examens est considéré comme défaillant
- la non réalisation du projet ou du stage sera qualifiée de défaillante

La réglementation du cycle Licence sera complétée en annexe par les modes de calculs et le calendrier des stages.

Monsieur Tonarelli demande s'il est possible de retirer la partie relative au règlement intérieur de l'Institut pour réaliser un document général à l'ISTV. Monsieur Ourak répond que la rédaction d'un règlement intérieur de l'ISTV est prévue.

La réglementation pédagogique en cycle Licence 2006/2007 est adoptée à l'unanimité.

- **Réglementation en cycle Master 2006/2007**

Monsieur Abed commente la réglementation en cycle master. Peu de modifications sont à signaler par rapport à l'année universitaire 2005/2006.

L'article 2 a été modifié pour l'intégrer dans la nouvelle offre de formation.

L'article 3 précise que « l'accès en M2 pour les parcours IUP est de droit pour les étudiants ayant validé le Master 1 sauf décision contraire du jury ». Les membres du conseil s'interrogent sur le sens de cette phrase.

L'article 11 introduit l'obligation d'obtenir la moyenne dans chaque semestre pour les formations générales en dehors des modules de stages et de projet.

Les membres du conseil souhaitent que la réglementation du cycle licence relative à l'absence non justifiée aux épreuves soit applicable en cycle master, à savoir, un étudiant absent sera considéré comme défaillant.

La réglementation en cycle Master 2006/2007 est adoptée à l'unanimité.

Ce règlement doit être complété en annexe par les conseils de certificat de chaque formation.

Monsieur Ourak clôt la séance à 18 heures 30 en invitant les membres du conseil à se retrouver autour d'un pot de l'amitié.

Le Directeur,

Le rapporteur de séance,

Monsieur OURAK

Madame FOLLET